



Déclassifié*

AS/Jur/Inf (2019) 13 Rév

18 novembre 2019

fjinf13 2019 Rév

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

L'assassinat de Mme Daphne Caruana Galizia et l'État de droit, à Malte et ailleurs : veiller à ce que toute la lumière soit faite

Note d'information

Rapporteur : M. Pieter OMTZIGT, Pays-Bas, Groupe du Parti populaire européen

* Document déclassifié par la Commission le 15 novembre 2019.

Question	Information à noter	Situation en juin 2019 au moment de l'adoption de la Résolution 2293	Progrès tangibles depuis juin 2019	Mise en œuvre de la recommandation ?
<p>Publication de l'intégralité du rapport « Egrant » (Para. 3.3 de la Résolution 2293 (2019))</p>	<p><i>Juillet 2018 : Le Premier ministre (PM) publie les conclusions (49 pages) du rapport (1500 pages) ; a promis de publier le rapport complet.</i></p> <p><i>Mars 2019 : Le PM réitère sa promesse de publier le rapport complet une fois les procédures judiciaires terminées</i></p>	<p>Juillet 2018 : le chef de l'opposition demande aux tribunaux d'ordonner au procureur général de lui fournir le rapport complet.</p> <p>Mai 2019 : rejet de la demande par le tribunal de première instance (18/11/19 : audience devant la Cour constitutionnelle)</p>	Aucun	Non
<p>Mise en œuvre des recommandations de la Commission de Venise (CV)¹ : (Paras. 5.1 & 5.2)</p>	<p><i>Novembre 2018 : lors de la visite de CV, le PM promet de mettre en œuvre les recommandations de la CV</i></p> <p><i>Décembre 2018 : publication de l'avis de la CV</i></p> <p><i>Décembre 2018 : le gouvernement annonce qu'il mettrait en œuvre les recommandations de la CV « dans l'ensemble »</i></p> <p><i>Mars 2019 : le PM déclare que le gouvernement mettrait en œuvre un tiers des recommandations de la CV</i></p> <p><i>Avril 2019 : le PM déclare que les recommandations de la CV « ne sont pas contraignantes » et que Malte pourrait adopter « différents systèmes pour sauvegarder l'Etat de droit »</i></p>	<p>Mars 2019 : Le ministre de la justice annonce cinq projets de loi visant à réformer la fonction du procureur général (voir ci-dessous), le médiateur, la fonction publique (nomination de secrétaires permanents et nomination à des « postes de confiance »), les commissions indépendantes et la police ; seul le premier d'entre eux est publié. « Le gouvernement a l'intention d'apporter ces changements d'ici la fin de l'année civile en cours. »</p>	-	-

¹ CDL-AD(2018)028. Le présent document ne traite pas de toutes les recommandations de la CV, mais se concentre plutôt sur celles qui sont décrites comme des conclusions « principales » à titre d'exemples. L'APCE a appelé à la mise en œuvre des recommandations de la CV « dans leur intégralité ». L'avis de la CV répond à des demandes similaires présentées par l'AS/Jur ainsi que par le gouvernement maltais.

<p>- réforme de la procédure de nomination des juges²</p>	<p><i>Mars 2019 : Le Ministère de la Justice informe la Commission européenne que cette question serait traitée « prochainement »</i></p> <p><i>Avril 2019 : Le PM nomme trois nouveaux juges et trois nouveaux magistrats sous l'ancien système</i></p> <p><i>Avril 2019 : L'ONG Republikka porte plainte contre ces nominations</i></p> <p><i>04/11/19 : la Cour de justice des Communautés européennes est saisie. Le procureur général annonce qu'il contesterait cette décision</i></p> <p><i>07/11/19 : Le procureur général annonce qu'après tout il ne conteste pas la décision</i></p>	<p>Aucun progrès</p>	<p>Aucun</p>	<p>Non</p>
<p>- la création d'un nouveau ministère public (réforme de la fonction du procureur général)³</p>	<p><i>L'APCE a critiqué le « projet de loi sur l'Avocat de l'Etat » : il « ne répond pas à toutes les recommandations de la Commission de Venise et est insuffisant pour réformer la fonction du Procureur général » ; en particulier, il ne retire pas le procureur général du bureau de la cellule de renseignement financier, ne soumet pas les décisions sur les poursuites au contrôle judiciaire et ne confère pas au procureur général les pouvoirs d'enquête des magistrats</i></p>	<p>Mars 2019 : le « projet de loi sur l'Avocat de l'Etat » est proposé pour créer un nouveau poste de conseiller juridique du gouvernement (l'Avocat de l'Etat) distinct du bureau du procureur général, qui resterait autrement inchangé</p>	<p>Juillet 2019 : adoption de la loi</p>	<p>Inadéquate</p>

² Ibid, paras 44 & 145. La CV a également fait des recommandations concernant la discipline judiciaire (par. 53). L'APCE a encouragé le Premier ministre à s'abstenir de nouvelles nominations jusqu'à ce que la procédure soit réformée.

³ Ibid, paras 56, 61, 64, 67, 71, 73 & 145.

- renforcer les pouvoirs et la position du/de la Président.e ⁴		Aucun progrès	Aucun	Non
- renforcer le Parlement ⁵		Aucun progrès	Aucun	Non
- réduire les pouvoirs de nomination du premier ministre ⁶		Aucun progrès	Aucun	Non
Publication d'une feuille de route pour les propositions de réforme (Para. 5.3)		Mars 2019 : le ministre de la justice écrit à la Commission européenne pour annoncer les cinq projets de loi (voir ci-dessus) et la réforme « imminente » de la procédure de nomination des juges	Aucun	Non
Consultation de la Commission de Venise sur les propositions de réforme (Para. 5.3)		Mai 2019 : le gouvernement contacte de façon informelle le secrétariat de la CV qui lui conseille de demander un avis officiel ; aucun suivi par le gouvernement	Aucun	Non
Mise en œuvre des recommandations du GRECO (Paras. 5.1 & 5.2)	<i>Avril 2019 : publication du rapport du GRECO</i> <i>Début 2021 : le GRECO examinera la mise en œuvre de ses recommandations</i>	Aucune information	Aucun	Non
Enquêtes et poursuites relatives aux scandales de corruption (Para. 5.6)	<i>Juillet 2019 : le MONEYVAL conclut que Malte a un « faible niveau d'efficacité » pour les enquêtes et les</i>		-	-

⁴ Ibid, paras 106 & 145.

⁵ Ibid, paras 88, 89, 90, 94 & 145.

⁶ Ibid, paras 106 & 145.

	<i>poursuites en matière de blanchiment de capitaux⁷</i>			
- 17 Black (société offshore secrète qui devrait transférer des fonds à des sociétés panaméennes secrètes appartenant à MM. Schembri et Mizzi)		<p>Mars 2018 : la police reçoit le rapport de la cellule de renseignement financier</p> <p>Novembre 2018 : la police confirme qu'elle menait une enquête</p> <p>Novembre 2018 : Le Ministère de la Justice confirme l'existence d'une enquête préliminaire</p>	Aucun	Indéterminable/aucune information
- Transferts financiers de M. Schembri à M. Hillman via un réseau offshore		Mai 2017 : ouverture de l'enquête préliminaire	Aucun	Indéterminable/aucune information
- Transferts financiers des demandeurs de « passeports dorés » à M. Schembri		<p>Mai 2017 : ouverture de l'enquête préliminaire</p> <p>Février 2018 : la police confirme qu'elle n'enquêtait pas</p>	Aucun	Indéterminable/aucune information
- « Panama Papers »		<p>Avril 2016 : la police reçoit le rapport de la cellule de renseignement financier</p> <p>Juillet 2017 : ouverture d'une enquête préliminaire à la demande du chef de l'opposition</p> <p>Janvier 2019 : la cour d'appel annule la décision d'ouvrir une enquête préliminaire</p> <p>Avril 2019 : un juge ordonne la préservation des preuves des « Panama Papers » pour examen</p>	Aucun	Indéterminable/aucune information

⁷ MONEYVAL, « Malte : Cinquième cycle d'évaluation mutuelle », MONEYVAL(2019)5.

		par la commission d'enquête 17 Black		
- Vitals Global Healthcare		Janvier 2018 : le président de la cour des comptes ouvert une enquête	<p>Juillet 2019 : un magistrat accepte la demande d'ouverture d'une enquête</p> <p>Octobre 2019 : un juge annule la décision du magistrat ; cette décision judiciaire est contestée et une nouvelle demande est présentée</p> <p>Novembre 2019 : un magistrat accepte la nouvelle demande ; les trois ministres concernés font de nouveau appel contre cette décision</p>	Indéterminable/aucune information
Evolution de la procédure pénale à l'encontre des trois suspects de l'assassinat (Para. 6)	<i>Octobre 2019 : le procureur général renvoie les affaires de blanchiment de capitaux de deux des suspects devant le tribunal pénal inférieur, dont les pouvoirs de prononciation de la peine sont beaucoup plus faibles</i>	Décembre 2017 : les trois suspects sont inculpés	<p>16/07/19 : les suspects sont formellement inculpés</p> <p>Octobre 2019 : le juge du procès se récuse pour des raisons inconnues</p> <p>Octobre 2019 : l'avocat du suspect Vince Muscat se retire de l'affaire pour des raisons inconnues</p> <p>Octobre 2019 : le procès est suspendu dans l'attente d'une contestation</p>	(Non applicable)

			constitutionnelle des preuves obtenues par écoute téléphonique	
Établissement d'une enquête publique indépendante sur l'assassinat (Para. 8)	<p><i>20/09/19 : le mandat et la composition d'une « enquête publique indépendante » sont annoncés</i></p> <p><i>30/09/19 : AS/Jur fait une déclaration publique critique sur l'enquête proposée</i></p> <p><i>Octobre 2019 : le PM rencontre la famille pour discuter de l'enquête</i></p>	(Non applicable)	15/11/19 : annonce de mandat et de composition révisés	Oui